

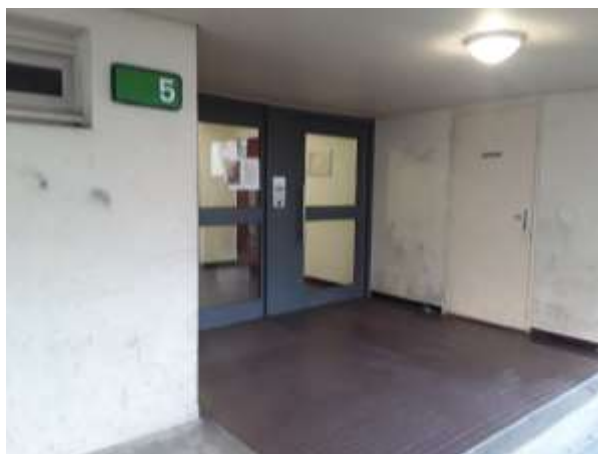
## RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 85LAD0202

5 ALLEE G.BRAQUE

77420 CHAMPS SUR MARNE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	5 ALLEE G.BRAQUE 77420 CHAMPS SUR MARNE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 85LAD0202	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
		Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Le repérage a été réalisé le :	13/12/2018	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
Par :	Mickaël JULIEN	Adresse assurance :	<b>313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX</b>
N° certificat :	CPDI 4129		
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur :	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT- GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 02/01/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante .....	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	11
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	14
ATTESTATION(S).....	15
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	16

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*(Voir ci-dessous obligations réglementaires)*

*Liste des locaux non visités et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

**Il a été repéré des matériaux de la liste A (flocages, calorifugeages, faux plafonds) contenant de l'amiante. L'immeuble n'est pas un immeuble à usage d'habitation comportant un seul logement**

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

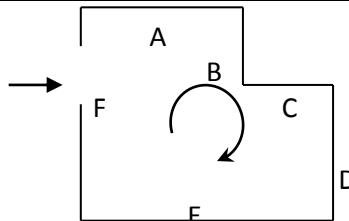
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Entrée	RC		OUI
Placard 1	RC		OUI
WC	RC		OUI
Gaine technique	RC		OUI
Cuisine	RC		OUI
Gaine technique	RC		OUI
Placard 2	RC		OUI
Séjour	RC		OUI
Couloir	RC		OUI
Salle de bains	RC		OUI
Chambre 2	RC		OUI
Chambre 1	RC		OUI

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTES	FENETR E1	FENETR E2
Entrée	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	METALLIQUE		
Placard 1	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	PVC		
WC	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Gaine technique									
Cuisine	Plaque de plâtre	Béton	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)		Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
Gaine technique									
Placard 2	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	PVC		
Séjour	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaque de plâtre	Béton		Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	
Couloir	Plaque de plâtre	Béton			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Salle de bains	Béton	Plaque de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS		
Chambre 2	Plaque de plâtre	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Béton		Dalle de sol	Enduit		PVC	
Chambre 1	Périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)	Plaque de plâtre			Dalle de sol	Enduit	BOIS	PVC	

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

Rapport N° : 85LAD0202

13/12/2018

8/16

EXPERT HABITAT &amp; INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.experthabitat.com

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032



PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 85LAD0202P013			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	85LAD0202 13/12/2018		Gaine technique (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit Metal		13/12/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Conduits		Non Analysé	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 85LAD0202P014			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	85LAD0202 13/12/2018		WC (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Conduit PVC		13/12/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Chutes EU / EV		Non Analysé	

### EMPLACEMENT



## ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre

■	Prélèvements de sol amiantés
■	Prélèvements de sol non amiantés
●	Prélèvements de plafonds amiantés
●	Prélèvements de plafonds non amiantés
→	Prélèvements de murs amiantés
→	Prélèvements de murs non amiantés
X	Autres types de prélèvements amiantés
X	Autres types de prélèvements non amiantés
///	Sol amianté
///	Plafond amianté
///	Sol et Plafond amiantés

## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

néant

ATTESTATION(S)

**réinventons / notre métier** 

**Votre attestation Responsabilité Civile**

AAA France (A&D atteste que) :

**EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE**  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Et titulaire du contrat d'Assurance n° 3000221006 ayant pris effet le 01/03/2018.  
Et contrairement aux conventions prévoyant de la Responsabilité Civile assurant la responsabilité du fait de l'exercice des activités susdites :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, RECLUSES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/OU AUTRES IMMOBILIERS ET MAISSONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE ENLIVRANT TANT LA LETTE INFORMATIVE CI-DESSOUS :  
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES  
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET D'INCLUSION  
REPERAGE AMIANTE ET L'EMAF SUR SURFACE MITOISE ET ENVOIES  
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CEP)  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PENTURES (DIRPF)  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / BRANLEMENT  
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
ETAT PARASITAIRE (MURMURS, VILLETTES, LYCTUS)  
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (SOD ALLE)  
MESURAGE (CI CARREZ ET/OU BOUQUIN)  
CALCULS DES MILLIEMES - TANDIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 85-557 DU 10 JUILLET 1985, DECRET 67-225 DU 17 MARS 1967, DECRET 2006-479 DU 27 AVRIL 2006 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMOBILES BÂTIS.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ  
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIRS ET TECHNOLOGIQUES (ENRANT)  
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGIEQUE  
CPI INDICIELS POUR IMMOBILES INDIVIDUELS, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMOBILES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE RÉS EN L'OPINIE DE LA RELEMENTATION THERMIQUE  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE  
ETUDE RELEMENTATION THERMIQUE 2000 ET 2002  
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF  
ETAT DES LIEUX LOCATIFS  
DIAGNOSTIC DE SECURITE INCENDIE  
CERTIFICAT DE DEFACE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION  
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO  
INFR THERMIQUE MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AEREAUX  
THERMOISOLANT PARANIEUR  
DIAGNOSTIC RADON / UNIFORMISER POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMOBILES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP  
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LEI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE  
DIAGNOSTIC D'ACCES ET DE CHANTIER - ARTICLES R 414-43 A R 424-45 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DOCUMENT ANNEXE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - ARTICLES 2 298-3, 31, R 320-2 OU CODE DU TRAVAIL  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - IOR N° 2014-846 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE + ALUR +, A L'EXCLUSION DE MESURES RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS  
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES  
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (DOUS RESSIVE D'ORIENTATION DE FORMATIONS)  
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

**La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.**

La présente attestation est valable en vertu des R 410/2018 et R 100/2018 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Ce contrat permet à l'assuré de bénéficier d'un régime d'assurance en responsabilité civile professionnelle relatif aux dispositions de l'article R 213-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2018-1231 du 13 septembre 2018 relatif aux diagnostics techniques professionnels) pour l'utilisation des documents visés à l'article R 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
Cependant, dans les cas où une certification de compétence est requise, celle-ci est obtenue par les négociateurs agréés ou les titulaires de la certification de compétence des sociétés de personnes (décret n° 2018-1231 du 13 septembre 2018 relatif aux diagnostics techniques professionnels) pour l'utilisation des documents visés à l'article R 271-4 et R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.  
A défaut de garantie, il est précisé que :

La présente attestation, établie par AAA, est valable jusqu'au 01/03/2023 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois aucune présumption d'application des garanties et ne peut engager AAA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie énoncées au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'assurance (titulaires, héritiers, ayants droit, ayants droit, exécutants, ...).

Toute adhésion autre que la cession et la signature du bénéficiaire de la sécurité est réputée nulle et inopérante.

Fait à Paris, le 13/12/2018 - Pour la Compagnie,

**VD ASSOCIES**  
81, Bd Joffre Premier  
63110 LE BOUSCAT  
RCS 714 672 238 ORIAS : 13910231  
Tél. : 05 56 30 95 75

100 Avenue de la République - 75011 Paris - France  
AAA FRANCE - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

# CERTIFICAT DE COMPETENCES

## Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004



Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(a) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnostic Immobilier  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)



COFRAC  
ACCREDITATION  
N° 1492  
LABORATOIRES  
D'ESSAIS  
ET DE RESSOURCES  
HUMANES

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI DR 11 rev 13